



Point d'info sur les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)

Au terme de cette première année de réouverture, un constat s'impose : **tous les personnels se sont fortement impliqués pour que Le Crillon nouvelle version soit une réussite.**

Quoi de plus normal, dans ces conditions que d'espérer une reconnaissance de notre travail, accompli bien souvent dans des conditions difficiles ?

Tout au long de l'année, vos élus CGT-HPE ont été vos relais lors des multiples réunions (DP, CE, CHSCT) qui se sont tenues avec notre Direction. Comme vous, ils pensaient que les NAO, point d'orgue de cette 1^{ère} année, devaient enregistrer des avancées sociales, en juste retour des efforts consentis par tous. Leurs revendications allaient dans ce sens.

La liste des revendications soumises par vos élus CGT-HPE à la Direction.

**Tout augmente
sauf les salaires
Ça suffit !**

↩ Augmentation générale des **salaires de 4%** pour tous, 3% pour les cadres.

- ↩ **Prime de nuit** revalorisée à 36 euros pour la grande nuit et 3 €/h à partir de 22h. Suppression du 1 euro supplémentaire au titre de la « qualité » repas.
- ↩ **Prime** de 1 000 euros pour tout salarié présent depuis la réouverture.
- ↩ Revalorisation de la **prime d'ancienneté** à 80 euros brut par année (43 euros brut actuellement),
- ↩ Revalorisation de la **prime d'habillement/déshabillage** à 300 bruts par an hors achat d'une paire de chaussures avec modèles de marques imposés.
- ↩ Revalorisation du nombre de **jours d'ancienneté** comme suit : 1 jour après 2 ans d'ancienneté, 2 jours après 6 ans, 3 jours après 9 ans, 4 jours après 12 ans.
- ↩ Affichage des **plannings**, respect des 2 jours hebdomadaires consécutifs de **repos**, délai de **prévenance** de 8 jours pour le changement des plannings et avec l'accord du salarié.
- ↩ Réactivation de la **Journée Senior** soit 1 jour de repos supplémentaire mensuel pour les 57 ans et plus.

Les propositions de la Direction à l'issue des 5 réunions

⊕ **1.5% d'augmentation générale sur le salaire mensuel brut** à l'exclusion des commis de salle, de cuisine, de pâtisserie et chef de rang qui auront 2%.



- ⊕ Revalorisation des **primes de nuit** :
 - Grande nuit (= 10 heures de travail effectif) : 33 euros brut par nuit.
 - Petite nuit (= entre 22:00 h et 07:00 h) : 3 euros brut par heure travaillée.
- ⊕ Prise en charge du **Pass navigo/transilien** à hauteur de 80% au lieu de 70%.
- ⊕ Vous vous souvenez sans doute que la direction de l'hôtel avait, le 2 mars 2018, en toute illégalité, validé un accord sur le C.E.T. (Compte Epargne Temps) avec le délégué syndical CFE-CGC, sans l'aval de la CGT-HPE, syndicat majoritaire à l'hôtel de Crillon et non signataire de cet accord au rabais.

La direction de l'hôtel s'est engagée à rouvrir les négociations sur le C.E.T. en reprenant les recommandations prônées par la CGT-HPE durant les 4 réunions étalées de novembre à décembre 2017.



Syndicat **cgt**
Hôtels de Prestige
et Economiques
Hôtel De Crillon

Notre appréciations sur les propositions de la direction à l'issue des NAO

La contreproposition de la Direction est insuffisante.

Au niveau salarial, la hausse proposée par la direction ne couvre même pas l'inflation des prix (+ 2,02 % de mai 2017 à mai 2018). Ce sont les loyers, les produits alimentaires et l'énergie dont les prix ont le plus augmenté depuis un an, autrement dit les « dépenses contraintes » (il faut bien se loger, se nourrir et se chauffer !).

Limitier l'augmentation de nos salaires à 1,5 %, voire 2 % pour certaines catégories de personnels, revient à entériner une baisse de notre pouvoir d'achat.

Inadmissible !

Même appréciation pour les primes dont nous demandons la revalorisation, avec un sort particulier à notre exigence de servir une prime de 1 000 euros à tous ceux qui, présents depuis la réouverture de l'hôtel, se sont investis, parfois au détriment de leur santé, pour que Le Crillon retrouve son rang de « grand hôtel » sur la place de Paris.

La reconnaissance du travail bien fait ne peut se satisfaire de paroles : nos efforts ont un prix !



Nous jugeons mesquines les décisions de la direction de ne pas réactiver la Journée Senior et de ne pas revaloriser les journées d'ancienneté.

Alors que, dans tous les hôtels, les DRH peinent à recruter et à garder leurs personnels, **satisfaire les revendications que nous avons**

posées en la matière aurait été le signe que Le Crillon reconnaît et encourage la fidélité de ses salariés.

Occasion ratée.

C'est grâce à notre travail à tous que Le Crillon accueille de nouveau ses clients en leur offrant des prestations de grande qualité. Alors nous aussi, nous avons droit à notre part du gâteau. Ne nous laissons pas marcher sur les pieds.

Avec nos élus CGT, restons informés et mobilisés pour garder nos acquis et soyons unis et solidaires pour gagner de nouveaux droits.

Pour peser davantage dans les négociations avec la direction, donnez de la force à votre syndicat CGT-HPE du Crillon : adhérez !

✂



Bulletin d'adhésion et/ou de contact avec La CGT HPE du Crillon

Nom :

Prénom :

Adresse Rue :

Code Postal : Ville :

Num de téléphone : ... / ... / ... / ... / ...

E-mail :

Lieu de travail : *Hôtel Le Crillon*

Bulletin à remettre à un délégué CGT de l'hôtel ou à envoyer à :
Syndicat CGT-HPE ,
78 rue Henri Barbusse
92110 CLICHY
Tel : 01 41 40 65 19
www.cgt-hpe.fr